

Une juge dénonce les pressions du régime Kabila

Chantale Ramazani Wazuri explique avoir été sommée de condamner l'opposant congolais Moïse Katumbi

Si un jour Moïse Katumbi, l'ancien gouverneur de la province congolaise du Katanga, est autorisé à se présenter à la présidentielle, il le devra en partie à une magistrate de province : Chantale Ramazani Wazuri, présidente des juges de paix de Lubumbashi-Kamalongo, dont la « mission » devait pourtant consister à signer son arrêt de mort politique.

Son fait d'armes est plutôt rare pour la justice congolaise : elle a dénoncé les pressions exercées sur elle par les plus hautes autorités de l'Etat – la présidence de la République démocratique du Congo (RDC), le puissant chef de l'Agence nationale du renseignement (ANR), le ministère. « On m'a forcée à condamner Moïse Katumbi, pour lui interdire de se présenter à l'élection présidentielle. C'est terrible », raconte timidement cette femme d'une quarantaine d'années.

L'histoire, pourtant, ne commence pas si mal pour Chantale Ramazani Wazuri. Auparavant juge à Kinshasa, elle est promue, en mars, à la tête du « tribunal de paix » de Lubumbashi, avec trente-quatre juges sous sa juridiction pour des dossiers passibles de six mois à six ans de prison. A priori, ce ne sont pas les affaires du siècle.



Sauf que Lubumbashi n'est pas une ville congolaise comme les autres. La capitale du Katanga, région méridionale de la RDC riche en ressources minières, est le fief du charismatique Moïse Katumbi Chapwe, 52 ans. Ce riche homme d'affaires a occupé le siège de gouverneur de la province de 2007 à septembre 2015. Longtemps allié du président Joseph Kabila, il est devenu l'un de ses plus farouches opposants, jusqu'à se porter candidat pour la prochaine élection, initialement prévue en novembre mais qui pourrait être reportée aux calendes grecques. Le 10 juin, les trajectoires de la petite juge et de celui qu'elle dit ne connaître que « par la télévision » se croisent.

Ce jour-là, elle reçoit la visite d'Ambroise Kamukuni Mukinayi, l'avocat de Mutond Kalev, le chef de l'ANR, l'un des hommes les plus craints du pays. M^e Kamukuni intervient officiellement pour Emmanuel Alexandros Stoupis. Cet homme d'affaires d'origine grecque a porté plainte contre Moïse Katumbi dans une affaire ancienne – et « même prescrite », précise la juge Ramazani – d'usage de faux, dans le cadre de la spoliation présumée d'un bien immobilier. « C'est un dossier de la présidence », m'a immédiatement précisé l'avocat Kamukuni », se souvient la magistrate.

Ce n'est que le début d'une longue série de pressions et d'anomalies. L'une d'elles concerne l'absence de l'accusé. Inculpé pour atteinte à la sûreté de l'Etat dans une autre histoire – « imaginaire », dit l'ex-gouverneur – de recrutement de mercenaires américains, Moïse Katumbi a

quitté, fin mai, avec l'autorisation de la justice, le territoire national pour raisons médicales. « Il n'a même pas reçu sa convocation pour son procès [du 20 juillet], et le premier président de la cour d'appel de Lubumbashi, Paulin Ilunga Tanda, m'avait ordonné de repousser toutes les demandes de ses avocats », raconte la juge Ramazani. Entre autres pressions, on lui fait savoir que le président Kabila suit le dossier en personne. La photo de la juge est largement diffusée sur Internet. On l'expose. « J'ai eu peur », dit-elle.

Crise politique explosive

Le lendemain, elle est convoquée par Paulin Ilunga Tanda qui lui dicte la sentence : « Mettez trois ans de prison, un million de dollars de dommages et intérêts, et demandez son arrestation immédiate. » La peine est synonyme d'inéligibilité pour Moïse Katumbi, dont l'étoile commençait à briller dans le ciel politique con-

Joseph Kabila, à Kindu, le 30 juin.

JOHN BOMPENGO/AP



L'armée débarque chez elle, mais la juge a pris les devants. Elle s'est enfuie en France

golais. « Sinon, on vous révoque et on vous condamne à dix ans de prison », se souvient-elle d'avoir entendu de la bouche de son supérieur.

Dans les semaines suivantes, c'est le « chef de l'ANR en personne qui tonne au bout du portable », se rappelle la juge. Moïse Katumbi s'étant opposé au jugement, l'objectif est alors de le reprogrammer au 25 juillet, toujours en son absence et de façon aussi expéditive. « Trois jours avant l'audience, Paulin Ilunga Tanda me tend un jugement déjà rédigé. Ma conscience m'a empêchée d'aller plus loin. »

La conscience de Chantale Ramazani Wazuri en avait pourtant vu d'autres. « Ce sont la présidence et l'ANR qui contrôlent la justice, ça a toujours été comme ça. On vous donne des instructions, vous les appliquez, et vous ne dites rien parce que sinon on vous interroge, on vous intimide... », raconte-t-elle.

Pas cette fois-ci. La magistrate relève la tête et prend la plume. Le 25 juillet, juste après le deuxième « jugement » confirmant le premier, elle adresse une lettre aux Nations unies, à l'Union européenne, au président congolais, au premier ministre, au chef de l'ANR, au procureur général... Dénonçant les « contraintes physiques et morales exercées [sur elle] », citant nommément les personnalités mises en cause, elle demande que sa signature « extorquée » soit « considérée nulle et de nul effet ».

L'armée débarque chez elle mais la juge a pris les devants : elle se cachera pendant deux semaines avant de s'enfuir en avion, direc-

tion la France, grâce à la complicité de policiers de l'aéroport de Kinshasa. Interrogé fin juillet par RFI, le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, avait éludé la question, émettant des « doutes [sur] l'authenticité du document ou des qualités de juriste de son auteur ». Il n'a pas souhaité répondre aux questions du Monde.

Défier les puissants peut attirer des ennuis. En RDC, cela peut être une question de vie et de mort. Surtout en cette période de crise politique explosive. Lundi, des manifestations d'opposants ont fait au moins 37 morts.

Réfugiée en France, sous la protection de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Chantale Ramazani n'envisage pas de rentrer dans son pays, sauf changement de pouvoir. Un pouvoir qui montre chaque jour qu'il n'hésite pas à recourir à la violence et à l'arbitraire pour rester en place. ■

CHRISTOPHE CHATELOT

LE PROFIL



Chantale Ramazani Wazuri

Juge au tribunal de grande instance de la Gombé, à Kinshasa, pendant dix-neuf ans, Chantale Ramazani Wazuri a été promue en mars à la tête du « tribunal de la paix » de Lubumbashi. Réfugiée en France, elle affirme avoir été condamnée, sous la pression du pouvoir, l'opposant Moïse Katumbi à trois ans de prison et 1 million de dollars d'amende.